



Heures sup non payées pendant les congés

Par **fabiocar**, le **17/10/2011** à **19:29**

Bonjour,
J'ai une employée en CDI à 35 heures.
Chaque mois elle bénéficie de 17 heures sup. (4h/semaine)
En août, nous sommes fermé 3 semaines.
Je maintiens le salaire basé sur ses 35 heures et je paye également les heures sup de ses trois semaines bien qu'elle ne les fasse pas.
Théoriquement, puis je lui faire répercuter sur les autres mois en cas de dépassement pour lisser sur l'année de travail ?
Ou serais je en droit de ne pas payer les heures sup durant la période de congés ? (ce n'est pas dans mon intention)
Ceci a pour but de clarifier les choses.
Cordialement.